



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : Groupe de travail paritaire sur la protection sociale complémentaire

Date de la réunion : 25 novembre 2016

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines (SRH2/BAS)

Rédacteur : Patricia FLEURY

Présents

Claire Chérie – Cheffe du Service des ressources humaines

Isabelle Gadrey – Sous-directrice des politiques des ressources humaines et des relations sociales

Roland Breton – Chef du bureau de l'action sociale

Patricia Fleury – Coordinatrice des politiques sociales

Carole Gauthier – Assistante de service social

Caroline Harens – Assistante de service social

Muriel Vatoux – Cheffe du service social du Musée du Louvre

Bénédicte Jacob – Cheffe du service social de la Bibliothèque Nationale de France

Marie-Christine Fernandez – Bibliothèque Nationale de France

Arnaud Audiguier – Société RISKEO

Naïma Zandague – CGT-Culture

Christophe Unger – CGT-Culture

Christelle Guyader – SUD-Culture

Elisabeth Redolfi – SUD-Culture

Bibata Ouedraogo – SUD-Culture

Arnaud Gibon – CFDT-Culture

Catherine Le Scanff – UNSA

Marie-Hélène Thiault – SNAC-FSU

Isabelle Gadrey ouvre la séance en rappelant les documents transmis aux membres de ce groupe de travail :

- compte-rendu de la précédente séance,
- note de la direction des affaires juridiques du ministère des affaires sociales, rédigée en lien avec la direction de la sécurité sociale, sur les modalités de participation de l'Administration à la protection sociale complémentaire des agents,
- version définitive du cahier des charges des ministères en charge de l'éducation nationale, de la culture et de la jeunesse et des sports,

- tableau des garanties (annexe VI au cahier des charges),
- dossier de consultation du Centre des monuments nationaux ,
- comparatif des garanties du cahier des charges,
- d'une part tableau des garanties transmis par la CGT-Culture et d'autre part celles obtenues par le Centre des monuments nationaux,
- coût comparé d'une adhésion, pour les trois catégories d'agents, à la MGEN et à l'organisme référencé du Centre des monuments nationaux,
- et enfin un document distribué sur table sur les différences annuelles de cotisation entre la MGEN (Référence) et Harmonie fonction publique, organisme référencé par le Centre des monuments nationaux.

Elle rappelle les interrogations des membres de ce groupe de travail quant au risque juridique concernant l'intégration dans le périmètre du référencement ministériel des agents des 5 établissements ayant déjà opté pour un organisme référencé, et quant au traitement des agents adhérents à la MGEN – si celle-ci remportait le marché – qui, actuellement bénéficient de la garantie dépendance alors que le nouveau cahier des charges exclut cette garantie du champ du référencement. Enfin, elle confirme qu'un courrier de la fonction publique a été adressé en date du 12 octobre 2016 à la ministre de la Culture et de la Communication, rappelant que le référencement n'interdit pas aux organismes de proposer dans le cadre de leur offre une garantie hors champ du référencement, notamment celle couvrant le risque « dépendance », et qu'en ce qui concerne le précompte il peut être proposé.

Elle évoque le document transmis sur table sur les différences annuelles de cotisation entre la MGEN (Référence) et Harmonie fonction publique, organisme référencé par le Centre des monuments nationaux. Ce document, qui prend comme référence pour le calcul des cotisations les moyennes de rémunération, des catégories A, B et C, constatées au ministère de la Culture et de la Communication fin 2014 (Source bilan social). Il ressort de cette analyse que le surcoût pour un adhérent à la mutuelle Harmonie Fonction publique par rapport à la cotisation qu'il paierait en tant qu'adhérent à la mutuelle actuellement référencée par le ministère de la culture et de la communication, est loin d'être négligeable. Pour bénéficier des mêmes garanties de prévoyance – indemnités journalières, décès et invalidité, en option de base santé et en option de base étendue, il devra s'acquitter en plus selon son âge et sa catégorie :

Catégorie	Option de base santé Harmonie	Option étendue santé Harmonie
Catégorie C	De 277,26 € à 609,88 €	De 359,58 à 774,16 €
Catégorie B	De 249,70 € à 564,57 €	De 332,02 € à 728,85 €
Catégorie A	De 147,40 € à 450,39 €	De 179,40 € à 560,66 €

La CGT-Culture est peu convaincue par le document distribué et s'interroge sur le fait que la MGEN ait été prise comme base.

L'administration répond qu'elle a fondé son analyse sur la seule base de comparaison disponible qu'est l'offre de référence MGEN dont bénéficie actuellement une partie des agents.

La CGT-Culture rappelle que depuis le début des travaux sur le sujet elle souhaite qu'une autre option que l'association avec le MENESR soit étudiée.

Isabelle Gadrey rappelle qu'une convention de notre ministère avec les organismes prochainement référencés, qui seront au nombre de deux, sera passée. Cette convention permettra un meilleur suivi que par le passé.

Christelle Guyader - SUD-Culture - pense que partir de l'existant est cohérent. Par contre elle estime que les garanties santé proposées par la MGEN ne sont pas suffisantes et que les agents les plus démunis ont des difficultés à supporter le « reste à charge ». Si en administration centrale la MGEN est majoritairement (60%) la mutuelle choisie par les agents, en établissement public, notamment pour les agents de catégorie C, c'est loin d'être le cas. Elle souhaiterait avoir plus de données concernant les besoins en matière de santé des agents du MCC. Elle rappelle que le couplage santé-prévoyance est indispensable. Elle souhaite enfin que la participation employeur soit modulée selon la rémunération de l'agent et rappelle l'importance d'une adhésion massive à la protection sociale complémentaire pour les agents du MCC.

Bien que l'administration ait rappelé le risque d'un contrat non responsable et d'une dérive inflationniste par rapport à une offre de garanties trop élevée, d'un coût trop lourd à supporter notamment pour les personnes les moins bien rémunérées et donc d'une non adhésion de cette population les organisations syndicales souhaitent que le tableau des garanties contenu dans l'appel d'offre des 3 ministères associés soit amendé.

Isabelle Gadrey prend note et explique que ceci voudrait dire que l'on réécrive un nouvel appel d'offre propre celui-ci au MCC.

Les différentes positions syndicales sont récapitulées en fin de réunion.

Les positions syndicales sont rappelées ci-dessous sur les alternatives suivantes :

- mono ou multi référencement,
- une ou plusieurs options dans le tableau des garanties,
- cotisation basée sur la rémunération,
- cotisation prenant en compte l'âge,
- modulation de l'aide de l'Etat, pratiquée notamment au Ministère de la Défense, en fonction de la rémunération de l'agent.

Organisations syndicales	1 organisme ou plusieurs organismes référencés	1 ou plusieurs offres	Cotisation calculée en fonction des revenus	Cotisation modulée en fonction de l'âge	Modulation en fonction des revenus de l'aide	Précompte
SUD	1	1	Pour	Contre	Pour	Pour
CGT	Pas fixé	Plusieurs	Pour	Contre	Pour	Pour
UNSA	Pas fixé	Plusieurs	Pour	Contre	Pour	Pour
FSU	1	Plusieurs	Pour	Contre	Pour	Pour
CFDT	1	Plusieurs	Pour	Contre	Pour	Pour

Plusieurs interrogations sont posées pour la prochaine séance :

- Pondération des critères intervenant pour le jugement des offres : ces critères sont détaillés dans le règlement de consultation. Cet envoi demandé avant la prochaine séance a été fait le 30/11/2016.
- La CGT-Culture a interrogé l'administration quant au type de vote – majoritaire ou unanime – qui sera requis lors du passage au comité technique ministériel – du résultat de l'appel d'offre en cours. La vérification de ce point est demandée pour la prochaine séance.
- Précompte : vérification de la faisabilité de celui-ci auprès du service des ressources humaines.

Il est demandé par l'administration aux organisations syndicales de travailler pour la prochaine fois sur des tableaux de garanties en vue de l'examen de l'intérêt ou non d'un appel d'offre propre au MCC.
